



Opération de Développement Rural de Braives
Compte rendu du groupe de travail Mobilité
Mercredi 15 mars 2023

Présences : 14 personnes.

BAECKE Olivier, De SPIEGELEER Robert, GODFROID Thierry, GUILLAUME Pol, HADESTAINE Lucien, LAMBERT Edmée, LEUNEN Sébastien, LOUIS Bruno, MARS Marie-Agnès, PINEUR Gilbert, SCHANER Liliane (GRACQ), STORDEUR Gaël (Chargé de mission GAL BM), THIANGE Maxime, TOMBALLE Jean-Marie.

Excusés: CORNET Frédéric, HEINE Nadine, VAN DEN BROECK Marc.

Pour la Commune : JACQUES Caroline - service environnement/mobilité, GERMEAU Vincent - ADL.

Pour la FRW : VANDEBERG Aurélie.

Pour la Zone de Police : LEGAT Thierry - Chef de zone et NOSSIN Yves – Chef du service « Mobilité »

Ordre du jour

- 1) Sécurité routière et incivilités
 - Présentation de quelques données du territoire par la zone de police
 - Questions/ échanges
- 2) Présentation de la méthode d'inventaire sur les sentiers
- 3) Info des suites données aux projets non-abordés aujourd'hui :
 - Suite de l'inventaire sur les accotements pour hiérarchiser les priorités des prochains travaux communaux
 - Rue de Void : avis sur la phase Test

Introduction

Monsieur le Bourgmestre introduit la séance en présentant les invités à la réunion (zone de police et partenaires GRACQ et GAL/chargé de mission mobilité). En lien avec les points discutés, il en profite pour informer le groupe des travaux en cours menés par la commune - processus de rétrécissement de voirie en une 15 aine d'endroits du territoire avec l'objectif de diminuer la vitesse sur certains axes.

Comme annoncé dans l'invitation à la réunion, Caroline Jacques précise que seuls deux points seront travaillés en réunion : sécurité routière avec la zone de police et présentation de la méthodologie d'inventaire des sentiers. Elle rappelle le contexte de la mobilité à Braives (PCM – Fiches Mobilité du PCDR et travaux communaux en cours).

Sécurité routière et incivilités

Après une remise en contexte du GT mobilité - composition du groupe et travaux/ réflexions déjà réalisés, Aurélie Vandenberg rappelle les points exprimés en GT qui avaient suscité l'intérêt du groupe de rencontrer la zone de police :

- Vitesse dans les cœurs de village
- Stationnement problématique (trottoirs, ...)
- Insécurité pour les déplacements vélos/ piétons
- ➔ Manquement au code de la route, incivilités

Monsieur Nossin informe de l'existence récente du service mobilité lié au plan zonal et a un axe ciblé en matière de sécurité routière. L'objectif étant de ne pas travailler uniquement sur la répression mais aussi au niveau de la sensibilisation / éducation. Les chiffres présentés permettront d'objectiver le ressenti de la population. L'exemple est pris pour la vitesse excessive dans les centres de village, souvent dénoncée par la population, alors que dans les faits il y a peu d'infractions recensées.

Points présentés :

- Accidents de la circulation en 2022
- Contrôles de vitesse en 2022 : 4,61% verbalisés sur les 13.000 voitures contrôlées pour dépassement de la vitesse autorisée.
- Malheureusement pas de statistique sur la problématique de stationnement.

Conclusion : pas de constat de problématique prégnante ni spécifique à la commune de Braives mais cette dernière n'échappe pas aux infractions et incivilités en matière de circulation.

Questions et remarques sur la présentation :

- Il serait intéressant d'avoir les statistiques d'accidents selon le mode de déplacement (données pas disponibles au niveau de la zone, peut-être au niveau de l'IBSR).
- Il aurait aussi été intéressant de pouvoir comparer les données d'une année à une autre. Les chiffres n'ont pas été repris à la réunion mais de mémoire les statistiques restent stables alors qu'il y a une augmentation du nombre de véhicules d'une année à l'autre.
- La question est posée de savoir si des contrôles sont effectués sur les chemins de remembrement (chemin F99C réservé aux charrois agricoles et déplacements pieds/vélos). Manque d'effectif pour contrôler ce point, parfois seulement 4 voitures concernées sur la journée. La commune fait remarquer que son radar mobile va de plus en plus sur des petites voiries.
- A-t-on un retour sur les aménagements type rue cyclable (rue Mottart à Hannut) ? Pas de relevé réalisé à cet endroit.
- Est-ce que la mobilité devient plus sauvage quel que soit le mode ? pas tellement de chiffre au niveau de la zone de police pour vérifier éventuellement ce point.
- Les citoyens mettent en avant le fait que la présence de radar fonctionne, l'effet bouche à oreille permet assez vite de toucher l'ensemble de la population et il est constaté un respect de la vitesse.
- Demande de rappeler les différences entre piste cyclo-piétonne / bande cyclable suggéré / piste cyclable et quid des obligations/ interdictions des vélos piétons.

Les débats et idées émises lors de l'échanges sont synthétisées sur des affiches – en voici la synthèse :

Bilan des problématiques évoquées :

- Vitesse dans les centres de village. Point important à objectiver par rapport au ressenti de la population (lien avec chiffre de la zone de Police évoqué plus haut entre le nombre de voitures contrôlées et celles réellement en infraction pour dépassement de vitesse).
- Circulation sur les routes de remembrement ? quid de législation/ interdiction ? possibilité de contrôler ?
- Augmentation du nombre de véhicules motorisés d'année en année (gabarit des voitures allant vers plus grand plus large).
- Stationnement sur les trottoirs.
- Habitudes des citoyens : vouloir se garer au plus près. Recherche de moyens de dissuasion (exemple potelet mais quid du coût).

- Agression des cyclistes par les automobilistes (cas concret évoqué, vécu par les cyclistes au quotidien).
- Problématiques plus ciblées :
 - Charroi de « gros » transports rue de Lens-Saint-Remy, rue Reine Astrid, rue de la Sucrierie, rue Grande ... il n'y a pas d'interdiction actuellement. Il faudrait placer des analyseurs de trafic à ces endroits pour vérifier les flux et le type de charroi et trouver la/les solution(s) plus appropriée(s) en tenant compte du suivi. Exemple « excepté circulation locale » intéressant mais dur à faire respecter.
 - Ralentisseur rue de la Sucrierie pas approprié.

Solutions envisagées dans les discussions pour toutes problématiques confondues.

- Pour la plupart des problématiques, les mesures à appliquer doivent être **analysées au cas par cas**. Exemple pour le stationnement, une mesure toute faite ne peut pas être appliquée partout, chaque cas demande d'être analysé séparément. Exemple pour illustrer : dans les centres anciens, avec bâtis plus resserrés, rues étroites, pas toujours facile de trouver des solutions. Important d'agir sur les nouvelles constructions où moyen d'imposer.
- La **répression** et la tolérance 0 n'est pas toujours une bonne solution. Conseil de la zone de police de d'avoir une **approche graduelle des infractions** avec tout d'abord **des actions d'information/sensibilisation >> avertissements ciblés >> et puis verbalisation**.
- **Rappel régulier des règles** dans le bulletin communal ou autres canaux communaux, ou encore dans les écoles (la Zone de police signale que cela se fait toujours).
- Placement de **radar tronçon**, actuellement peu présent sur le territoire mais a prouvé son efficacité. Solution onéreuse, il faut une étude des endroits les plus pertinents car pas disponible en grande quantité au niveau de la zone de police.
- **Radar préventif** - gestion communale. A l'avantage de jouer sur la prévention (conscientisation), ne verbalise pas, réel outil de planification pour mieux cerner les endroits problématiques.
- Cibler des **zones à verbaliser pour le stationnement** avec une priorité où déplacements plus importants d'usagers faibles vers les services, écoles, commerces.
- Une action avait été menée par la Ville de Herve pour le stationnement (exemple inspirant).
- La sensibilisation en amont est importante. Pouvoir ouvrir la population à d'**autres moyens de déplacement** que le véhicule motorisé utilisé seul (voiture partagée, covoiturage, vélo, ...).
- **Rendre le déplacement en voiture difficile**. Dans le sens de compliquer le trajet en voiture par la mise en place d'un détour suite à un sens unique par exemple. Ce point doit être étudié avec les citoyens avec analyse des déplacements pour avoir un réel impact.
- Pouvoir **mettre en application les mesures concrètes proposées par le PCM** (exemple : pour la problématique de vitesse dans les cœurs de village : vers des espaces partagés, éventuelles mises à sens unique, délimitation d'espace de stationnement) et mener ces actions en concertation avec les habitants.
- Prévoir des **blocs de stationnement** (marquage au sol avec signalisation), permettrait de jouer également le rôle de chicane. Attention pas toujours possible, il faut tenir comptes de situations particulières de chaque endroit, largeur de voirie mais aussi des engins agricoles, ...
- Pourquoi pas prévoir des **stationnements alternatifs** dans certaines rues (panneau 1/15-15/30).
- Pouvoir mettre en place des chicanes avec priorisation de passage. A étudier et attention au bruit lors de la ré-accélération.
- **Améliorer les accès importants tels que les mobipôles** (lien avec ligne Bus express). Viser une politique d'**augmenter les infrastructures pour augmenter les moyens et l'utilisation** (exemple en Flandre où l'équipement adéquat et en masse incite au déplacement à vélo).
- Avoir en tête que pour des changements dans les habitudes de la population, **l'incitant est la sécurité et l'aspect financier**.

Suites envisagées

La commune rappelle les budgets et projets prévus sur le territoire pour améliorer la sécurité routière. La présence d'une conseillère en mobilité à la commune (Caroline est en cours de formation) permettra de pouvoir avancer concrètement dans des aménagements sur le terrain (exemple : ralentisseurs en cours sur 15 aine de rues communales).

Remerciement de la zone de police pour la présence à la soirée et rappelle de la disponibilité du chef de service mobilité, Monsieur Nossin pour toutes questions.

Méthode d'inventaire sur les sentiers

Les objectifs sont repris pour être validés par le groupe :

- Disposer d'un inventaire actualisé des sentiers sur base de l'atlas des chemins
- Analyse des potentialités (mobilité douce, environnement, ...)
- Mise en valeur et sauvegarde des sentiers

Rappel de la Fiche PCDR « Rendre la Mehaigne aux Braivois » qui va également dans cette optique autour des sentiers – Sébastien rappelle l'importance d'une réhabilitation réfléchie. Exemple à Moxhe – réhabilitation d'un sentier le long de la Mehaigne et est une catastrophe pour la biodiversité.

Il est également rappelé au groupe que cet inventaire ne permettra pas de régler directement toutes les situations et d'entretenir tous les sentiers. Il faudra y aller par étape selon les situations peut-être plus faciles à mettre en place.

L'ensemble de la méthode est présentée et ne fait pas l'objet de nombreuses remarques :

- Quid des nouveaux sentiers qui n'apparaissent pas sur la carte. La méthode prévoit de pouvoir en effet ajouter sur la carte et dans le tableau de nouveaux tronçons. Cela pourrait être des sentiers existants par l'usage mais non repris à l'atlas des chemins.
- Importance de mettre en avant les balades existantes.

Le tableau pour s'inscrire selon les planches sera envoyé au groupe. Les intéressés pour l'inventaire sont Vincent (Tourinne), Lucien, Thierry, Olivier Edmée, Marie-Agnès et Sébastien. Marc absent aujourd'hui à la réunion, a déjà fait la planche de Fumal.

Le matériel (consignes et cartes) sera disposé sur un espace drive mais pourra être remis lors de la prochaine réunion CLDR.

L'échéance pour finir l'inventaire est fixé au 30/09/2023. Les planches déjà réalisées pourront déjà être déposées sur l'espace drive ou à la commune avant ce délai.

Points non-abordés et suites

Suite de l'inventaire sur les accotements pour hiérarchiser les priorités des prochains travaux communaux

- Travail de mise en évidence des prochains travaux par la commune + aménagements liés à des charges urbanistiques → base objective et complète du territoire
- Tenir compte des travaux d'égouttage (éviter de faire et défaire). Exemple : rue Saint-Pierre
Sera mis à l'OJ d'un prochain GT (mai-juin)

Rue de Void : avis sur la phase Test - Point ajouté dans le cahier des charges de l'auteur de projet pour la maison de village de Ciplat – réflexion sur l'aspect mobilité.

Synthèse des prochaines étapes :

- Printemps/été : inventaire sentiers
- Mai-juin : GT – suite au travail d'inventaire des accotements
- Octobre : retour de l'inventaire sentiers

La réunion s'est clôturée à 22h30'.

Pour le secrétariat de l'ODR,
Aurélie Vandenberg